

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

**Arrêté du 26 mars 2021
portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade
de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de
l'année 2021**

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 11 février 2021 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture d'un examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Édouard JACQUOT, conservateur en chef du patrimoine, Direction régionale des affaires culturelles d'Île de France, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2021.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Caroline ANDRAULT, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », mobilier national.
- Monsieur Arnel BARREDA, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « marbrier », Musée du Louvre.
- Madame Céline BLONDEL, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.
- Monsieur Philippe CRÉDEVILLE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « céramique », cité de la Céramique – site de Sèvres.
- Madame Isabelle DA LAGE, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », responsable mission formation, mobilier national.
- Monsieur Joseph LENOIR, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers des végétaux, spécialité « végétaux », jardinier en chef, archives nationales.
- Madame Anne-Claire NAULT, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « papier », adjointe au chef d'atelier restauration reliure-dorure, bibliothèque nationale de France.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence de ce jury sera assurée par Madame Isabelle DA LAGE, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », responsable mission formation, mobilier national.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 26 mars 2021

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur du pilotage et de la stratégie,



Denis DECLERCK